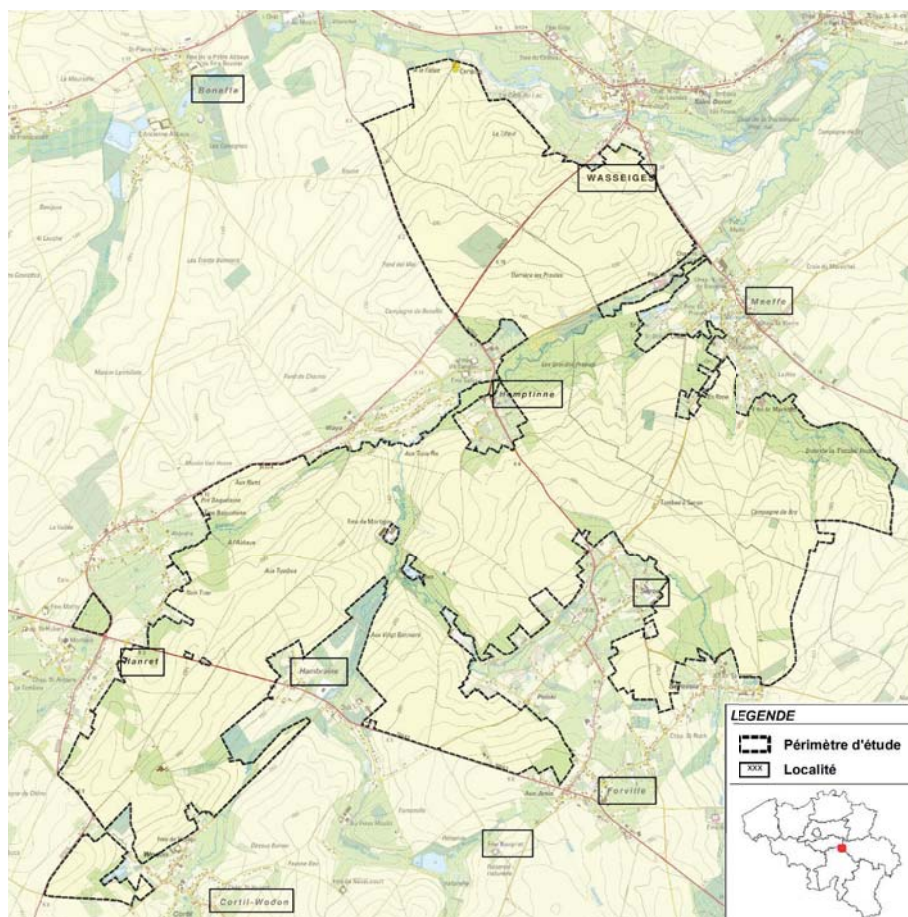


# PROJET SOILE ET AFFLUENTS

## Etre confronté à un projet d'aménagement foncier ?

Imaginez... En feuilletant votre petit journal local, vous notez un avis d'enquête publique intitulé « Projet d'aménagement foncier Soile et Affluents », écrit en petits caractères, truffé de termes techniques : ça vous parle ? Non ? Erreur ! Malgré le nom du cours d'eau, il ne s'agit pas d'un contrat-rivière ou d'une recherche en techniques agricoles, mais bien d'un futur « remembrement » comme on disait précédemment. Ces projets menés en concertation entre la Région wallonne et les communes concernées visent dorénavant à recréer un maillage écologique favorable à la biodiversité, mais toujours en redistribuant les parcelles de culture et, au passage, en « renforçant » les voiries agricoles... Vous en trouverez toute la documentation officielle sur le site <https://agriculture.wallonie.be/AFSoile>.



Voilà où j'en étais un soir, précisément le dernier jour de l'enquête publique annoncée, à découvrir ébahie que les chemins de terre et d'herbe autour de chez moi, à Meeffe, allaient être couverts de béton et de caillasse, me privant de toute balade à cheval de moins de deux heures sur terrains doux !

La Hesbaye ne vous vient probablement pas à l'esprit quand vous rêvez à une destination de randonnée, mais elle recèle bel et bien des zones riches en chemins de terre, entre autres sur les communes de Fernelmont et de Wasseiges, qui permettent encore de relier sur des voies naturelles Namur et la Flandre, ainsi que le sud du sillon Sambre-et-Meuse et le Brabant wallon.

En me renseignant auprès de naturalistes, il s'est avéré que l'aspect écologique du projet Soile était bien conçu et louable. Cependant, la première phase des travaux consisterait d'abord en la construction d'un revêtement en béton bi-bande sur une longueur totale de 8,1 kilomètres de chemins centraux, ainsi que l'empierrement de 19,6 kilomètres de chemins secondaires sous une sorte de ballast de chemin de fer. Dans une deuxième phase, le projet promet la création de sentiers et chemins enherbés le long de la Soile, mais sur des terres appartenant encore actuellement à des particuliers, et donc qui ne seront disponibles qu'au terme de négociations de rachat et d'échange, voire d'expropriation, bref dans un délai indéterminé...

Il est illusoire de vouloir empêcher toute évolution ou changement et je comprends que les agriculteurs ont besoin de voiries praticables par tout charroi en toute saison pour exercer leur métier, mais connaissant les magnifiques chemins d'herbe qui seraient

destinés à disparaître, je n'ai pas pu rester sans rien faire.

Ma commune ainsi que le comité responsable du projet Soile m'ont encouragée à leur communiquer, dans le cadre de l'enquête publique, même hors délai, mes questions et remarques, comme par exemple :

- le manque de transparence de l'avis d'enquête, malgré la publicité importante dans plusieurs médias,
- les inconvénients, désavantages et méfaits du béton et du gros calibre d'empierrement, tant pour les cavaliers que pour les promeneurs, les marcheurs, les joggeurs, les cyclistes, les VTT, ...
- le caractère en réalité peu « mixte » du béton bi-bande pourtant souvent présenté comme solution idéale au bénéfice des cavaliers,





- l'impact négatif sur le tourisme de voies lentes, vu que la zone visée par le projet est précisément une des dernières à avoir conservé des chemins de terre et d'herbe que certains usagers lents recherchent précisément pour leur variété,
- un petit rappel du poids économique du secteur équestre, l'équitation constituant le deuxième sport pratiqué en Belgique après le football (dont 85 % des cavaliers pratiquent l'équitation de loisir) et la filière équestre étant grosse cliente du monde agricole, et donc avec des intérêts convergents à ne pas négliger.

J'ai aussi entrepris d'écrire, téléphoner ou rencontrer, avec des succès divers, des personnes et associations actives dans le monde de l'équitation et dans la défense des chemins.

A force de m'informer et de discuter avec des personnes ayant déjà l'expérience du remembrement et du bi-bande dans leur région, ou avec des riverains et des usagers (agriculteurs, promeneurs, cyclistes, cavaliers, ...) croisés sur « mes » chemins, je me suis retrouvée avec beaucoup d'informations, à répéter fréquemment, et j'ai fini par créer une page Facebook pour y centraliser les témoignages, recherches, analyses, réflexions, réactions, etc. liés à la défense des chemins dans le cadre du projet Soile.

De l'analyse du projet, deux éléments me sont apparus à la fois primordiaux et raisonnables et constituent les requêtes concrètes de ma démarche : élargir la bande centrale du béton bi-bande et réduire le calibre de l'empierrement.

Après l'été, une petite délégation de représentants du monde équestre de loisir (FFE et AWTE) et moi avons rencontré le département responsable du projet. La réunion a été très positive avec des intervenants constructifs qui connaissaient bien le terrain et les points concrets que nous voulions débattre et qui avaient étudié nos demandes et ont proposé des variantes techniques intéressantes. Une prochaine étape serait de localiser certains chemins ou tronçons à améliorer spécifiquement pour le confort des cavaliers, voire de créer des itinéraires dédiés. Donc croisons les doigts !

Si ce dossier vous interpelle, si vous avez connu une situation similaire ou si vous craignez de la voir arriver chez vous, si vous souhaitez me contacter pour discuter de chemins, venez faire un tour sur la page FB « Projet Soile et affluents: chemins ».

Je tiens en particulier à remercier pour leur soutien efficace et actif, dans l'ordre et dans le désordre : Laurence Nanquette (cavalière, gestionnaire d'écurie, agricultrice, administratrice d'itinéraires Wallonie), Philippe Constantin (cavalier, secrétaire multi-talents de l'antenne FFE ARTE Liège) et Nicole de Jamblinne (cavalière, rédactrice en chef de la revue HippoNews, présidente de l'AWTE asbl reconnue par le CGT).

